

tions, des principes politiques et sociaux communs. Elles ont une grande confiance dans la validité de leurs institutions libres, mais leur confiance sera affermie du fait qu'elles s'engagent les unes les autres à défendre et à protéger ces institutions. Chaque jour, nous voyons ces principes attaqués et avilis par les adeptes d'une doctrine politique ennemie et dictatoriale qu'on appelle communisme. Le pouvoir des communistes, là où il s'affirme, dépend de leur adresse à supprimer et à détruire les institutions libres qui les entravent. Ce sont tour à tour les partis politiques, les syndicats ouvriers, les églises, les écoles, les universités, les associations commerciales, même les cercles sportifs et les jardins d'enfants. Or, par le traité de l'Atlantique-Nord, on entend déclarer à l'univers, que, désormais, ce mode de conquête interne ne réussira plus parmi nous.

Le projet de traité a donc pour objet d'accroître la sécurité de la collectivité de l'Atlantique-Nord tout en rendant plus efficaces les efforts tentés par ce groupe d'États en vue de supprimer les causes économiques et politiques de la guerre. Voilà pourquoi le pacte devient un instrument de paix. Il favorisera la stabilité et la sécurité indispensables à la paix. En outre, il ne va nullement à l'encontre de la Charte des Nations Unies. Si quelque activité prévue par le traité de l'Atlantique-Nord contrecarre les principes et objets de la Charte des Nations Unies, ou se révèle de nature provocatrice ou agressive, le Gouvernement s'engage à s'en abstenir. D'ailleurs, je suis sûr que les autres pays signataires du traité adopteront la même attitude. Les objets et fins du pacte de l'Atlantique-Nord sont précisément les mêmes que ceux qui sont énoncés dans la charte; l'alliance projetée aura donc pour effet d'affermir l'Organisation des Nations Unies en créant des circonstances favorables à la poursuite efficace de ses travaux.

Par conséquent, en adhérant au pacte, le Canada ne modifie aucunement son attitude envers l'Organisation des Nations Unies ni ce qu'elle représente. Le gouvernement canadien espère toujours qu'on apportera une solution aux problèmes du rétablissement d'après-guerre, qui a empêché l'Organisation des Nations Unies de jouer le rôle qui lui avait d'abord été destiné. Nous espérons, en outre, que l'Organisation elle-même aidera à dégager cette solution. Jusqu'ici, les négociations, tant au sein de l'ONU qu'ailleurs, en vue de régler les principaux problèmes qui opposent l'URSS au reste du monde, n'ont produit, comme le signalait cet après-midi le premier ministre (M. St-Laurent), qu'échecs et désappointement. On n'a pas coupé les ponts, cependant, et personne n'a quitté pour

[L'hon. M. Pearson.]

toujours la table des conférences. Le Gouvernement estime qu'aucun pourparler n'est trop onéreux ni aucune conférence trop ennuyeuse qui aboutira à un règlement. Nous sommes disposés à appuyer toute tentative, à n'importe quel conseil, conférence, comité, groupe de travail ou tout autre organisme de négociation qu'on pourra proposer, en vue de résoudre les problèmes qui opposent l'Ouest et la Russie soviétique. Plus encore, nous estimons que ces méthodes permettront le mieux de résoudre le problème à longue portée que comporte la sécurité. Dans l'intervalle, le traité de l'Atlantique-Nord devient un instrument qui, en affermissant la position des démocraties libres, leur permettra d'utiliser l'Organisation des Nations Unies avec plus de confiance et de meilleurs espoirs de succès.

Les négociations ayant précédé la préparation du projet de traité dont la Chambre est saisie en ce moment ont commencé il y a dix mois environ, à Washington. C'est dans cette capitale qu'ont eu lieu une série de réunions préliminaires, ne comportant aucun engagement définitif, auxquelles assistaient les membres du Département d'État des États-Unis et les ambassadeurs à Washington des pays intéressés. Le projet de traité y fut rédigé. Il constitue, ce qui est toujours le cas quand la rédaction est le fait des représentants de plusieurs gouvernements, un compromis entre les divers textes, voire les diverses idées émises par les représentants des gouvernements intéressés. C'est, en quelque sorte, la réalisation de l'accord le plus parfait qu'il a été possible d'obtenir entre les représentants de divers gouvernements. La préparation du traité constitue un magnifique exemple de la façon dont il faut conduire les affaires extérieures entre pays démocratiques. Si les discussions de Washington ont été de nature confidentielle, leur but général et les principes dont elles s'inspirent ont été bien connus du public dans tous les pays en cause. Chaque gouvernement signataire a pu contrôler l'opinion publique de son pays au moment où on en était à l'élaboration de l'accord. Chez nous, on a souvent parlé en public des négociations en cours à Washington. Le Gouvernement a profité de toutes les occasions pour informer la population qu'un projet de traité était en voie de préparation et que le gouvernement canadien participait effectivement à ce travail. Nous avons aussi indiqué clairement les buts du traité et la nature des engagements qu'il comportait, au fur et à mesure que le travail se poursuivait.

Par ailleurs, les personnes qui ont participé aux entretiens et les gouvernements qui leur ont donné des instructions ont été à